

Appel à communications

Une sécurité publique efficace et responsable ?

La Gendarmerie nationale face aux défis sociétaux et managériaux

Colloque interdisciplinaire ~ 20 octobre 2023



Institution multiséculaire, la Gendarmerie nationale a été, dans les années récentes, confrontée à la crise sous toutes ses formes (catastrophes naturelles, pandémie, failles de cyber-sécurité, troubles violents à l'ordre public), aussi bien sur le territoire national qu'en opération extérieure. Caractérisés par une intensité et une fréquence croissante, ces chocs ponctuels figurent naturellement à l'agenda des priorités stratégiques de l'institution. Or, si la réponse aux crises constitue un enjeu pour les forces armées, la focalisation sur les modalités de réponses à ces événements peut masquer d'autres sujets, internes ou externes, moins spectaculaires mais tout aussi importants. En effet, des évolutions tendancielle et des changements structurels justifient également la pleine attention de la Gendarmerie qui, pour s'y adapter, doit les identifier et les analyser avec rigueur. Son service de la transformation en a d'ailleurs pris la mesure, en inscrivant plusieurs thématiques de cette nature parmi les axes majeurs de la prospective, en cohérence avec l'évolution de la société (urgence climatique, technologies numériques, résilience, etc.). Pour autant, au-delà de cette approche interne, il faut penser cette capacité de réponse au changement plus largement, comme une nécessaire transformation institutionnelle de l'État (Bezès, 2009).

Par la voix de deux de ses composantes (l'IAE Gustave Eiffel et l'Institut d'études politiques de Fontainebleau) et de deux de ses équipes de recherches (l'IRG et le LIPHA), l'université Paris-Est Créteil a souhaité s'emparer de ces questions en organisant un colloque, en coopération avec le Centre de recherche de l'École de la gendarmerie nationale (CREOGN). Marqué au sceau de l'échange interdisciplinaire (entre sciences de gestion et science politique, mais pas seulement), cet événement scientifique, vise à encourager des travaux académiques et des apports pratiques autour de 4 thématiques : sécurité publique, environnement, santé au travail et encadrement des équipes.

1° La sécurité, sujet politique en débat

Les polémiques (ordinaires ou électorales) sur les causes de l'insécurité ou les opérations des forces de l'ordre attestent que la sécurité est un sujet politique majeur. Pour autant, les évolutions en cours témoignent aussi de formes de « dépolitisation » de la sécurité publique, à l'exemple du recours croissant aux nouvelles technologies ou du consensus sociétal sur l'exigence de sécurité face aux actes et menaces terroristes, sans même évoquer la condamnation de plus en plus large des violences ordinaires (scolaires ou intrafamiliales, par exemple). Ces sujets éminemment politiques participent du cadre d'intervention actuel de la Gendarmerie nationale. Dans ce contexte, deux axes de travail sont envisageables.

Une première voie de réflexion pourrait porter sur les mobilisations, les débats et les prises de parole publiques sur l'insécurité, les violences et les menaces. Quelle place occupe, aujourd'hui, la sécurité dans le débat public et quels thèmes le structurent ? Autour de quel sujet se mobilise-t-on ? Les défis sont nombreux : les violences faites aux femmes, le sentiment d'insécurité, la délinquance des mineurs, les incivilités, la menace terroriste, la sécurité routière, l'activisme écologique, etc. Comment se construisent les controverses, comment se diffusent-elles dans l'espace public et quelles réponses entend apporter la Gendarmerie nationale, tant en termes de doctrine et de stratégie que dans le cadre de ses interventions sur le terrain et au quotidien ? Face aux risques d'influence du débat public, quelle communication est possible pour les forces de l'ordre, au-delà de la « proximité » et de la prévention qu'elle revendique (Bitouzet, 2021) ?

Dans le champ de l'analyse des politiques publiques de sécurité (Dieu, 1999), les questions sont tout aussi nombreuses et structurantes. Le domaine de la sécurité n'échappe pas aux dynamiques de transformation de l'intervention publique. Une liste à la Prévert est possible : la privatisation, le rééchelonnement (de la territorialisation à la globalisation des enjeux et des réponses), la technologisation, la co-production et la gouvernance de la sécurité publique (Le Goff, 2008 ; Freyermuth, 2011 ; Malochet et Ocqueteau, 2020 ; Balazard et Purenne, 2021). Quelles sont les réponses de la Gendarmerie nationale à ces bouleversements et ces dynamiques d'innovation ? Modifient-elles les outils de gouvernement de la sécurité publique et la place des membres de la Gendarmerie nationale dans les cercles décisionnels comme dans la mise en œuvre de l'action publique (Jakubowski, 2021) ?

2° Servir et protéger l'environnement ?

La protection de l'environnement est sans cesse présentée comme l'un des enjeux prioritaires de l'État. Nées dans les années 1970, les annonces se sont accélérées, sous la pression des crises sanitaires et des catastrophes naturelles, de l'engagement des experts (GIEC, IPBS) et de la société civile (mouvement de jeunesse pour le climat, plaintes contre l'État pour inaction) (Lascoumes, 2018). Elles sont accompagnées de propositions de solutions. Si l'engagement de l'État pour la protection de l'environnement a longtemps semblé devoir s'effacer derrière les outils dits « de marché » ou les méthodes « douces » (Thaler et Sunstein, 2008), un tournant est perceptible. Le recours à la norme, le développement du droit de l'environnement, qui existent depuis que les enjeux environnementaux sont reconnus comme problèmes publics, se voient plus souvent aujourd'hui exposés en arguments politiques. Ils ont conduit à multiplier les outils de mesure et les organismes de contrôle. La participation, particulièrement fréquente en matière d'environnement, devient une bannière écologique. L'objectif semble être de créer une nouvelle dynamique dont le cadre serait la planification écologique, marqueur revendiqué du deuxième mandat du président Macron. La référence au contrat laisse envisager une orientation à distance des outils de marché et de la réglementation, mais proche de l'idée de gouvernance des biens communs. Cependant, la définition de cette orientation reste ouverte car, chez Ostrom (1990), une place importante est accordée à la norme sociale et à son respect, ainsi qu'aux outils coercitifs. Quelle est la place de la gendarmerie dans ces évolutions ? Deux pistes de réponses sont possibles.

Les réflexions autour de la transition écologique continuent de générer de nouveaux concepts qui tentent de proposer des orientations originales pour un changement de nos systèmes et les moyens d'y parvenir. L'économie circulaire et la sobriété font partie des dernières inventions de ce débat public qui, s'il implique une grande diversité d'acteurs, concerne particulièrement l'État. L'engagement de celui-ci dans une réflexion sur ses transformations internes s'exprime notamment dans les notions d'« exemplarité » et de services publics « écoresponsables ». Quelles formes prend l'application de ces concepts dans les services de la gendarmerie ? Ces concepts sont-ils performatifs ou sont-ils les outils d'un *greenwashing* dans une version propre au secteur public (Berlan *et al.*, 2022), dont l'objectif ne serait pas d'attirer toujours plus de clients et de profits mais davantage de citoyens et d'acteurs dans une dynamique à laquelle l'État participerait finalement assez peu ?

Une autre voie de réflexion concerne la manière dont la gendarmerie nationale pourrait se trouver impliquée au service de l'environnement, une de ses missions historiques (Haberbusch, 2022). Alors que la réflexion est en cours sur la définition d'un écocide ou sur la protection de l'environnement par le droit pénal, la mobilisation des forces de sécurité intérieure est d'ores et déjà un enjeu essentiel (Mucchielli et Salle, 2019). La création d'une gendarmerie verte – l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaes) – en constitue une des dernières manifestations. Quelles sont les spécificités des missions de sécurité dans le domaine environnemental ? Si l'on peut concevoir la sécurité environnementale comme simplement nécessaire pour garantir le respect du droit de

l'environnement, pourquoi doit-on prévoir pour cela que des gendarmes soient formés aux atteintes à l'écologie ? S'agit-il de former à reconnaître ce qui constitue une infraction ? À moins qu'au-delà de cette mission coercitive externe, ces innovations institutionnelles aient aussi pour fonction une transformation interne de l'État (Jakubowski, 2021).

3° *Quelle santé au travail en gendarmerie ?*

L'année 2022 a vu l'entrée en vigueur des mesures ambitieuses concernant le Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) et les services de santé au travail, devenus « services de prévention et de santé au travail », ainsi que le lancement du premier plan de santé au travail dans la fonction publique. Peu auparavant, l'étude menée conjointement dans le cadre du Plan Santé Travail 3 par l'Anses, Santé publique France et la Dares, sur la base des résultats de l'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) 2016-2017, avait mis en lumière la transversalité des contraintes relationnelles et organisationnelles – autrement dit, des facteurs psychosociaux de risque (Bodier et Wolf, 2018) – dans les polyexpositions professionnelles. Les personnels de la gendarmerie nationale, notamment ceux en contact régulier avec la population, ne font pas exception puisqu'ils subissent des contraintes susceptibles de les confronter à des « facteurs de risques organisationnels et psychosociaux (...), ayant trait, entre autres, aux problématiques découlant de restructurations, d'intensification et de surcharge de travail, d'incompatibilité des horaires avec la vie sociale et familiale mais aussi, de relations difficiles avec la hiérarchie et les collègues... » (Benyettou, 2011).

Près de 15 ans après le changement de ministère, le système de prévention en matière de santé et sécurité au travail de la gendarmerie a-t-il réussi à concilier le meilleur des deux cultures ? Cette question est d'autant plus importante qu'à l'heure où la frontière entre santé publique et santé au travail devient perméable, les obligations de l'employeur apparaissent de plus en plus difficiles à respecter. Le statut militaire des gendarmes entraîne des contraintes qui peuvent, au cours de la carrière, rencontrer de nouveaux paramètres personnels et rendre leur situation difficile à vivre. Préparés à la confrontation à des violences externes (Monier *et al.*, 2020), en particulier physiques, ces effectifs peuvent se trouver confrontés à d'autres formes de violence, y compris à l'intérieur de l'institution, et se découvrir démunis pour y faire face. Le dispositif de soutien et d'accompagnement psychologique développé depuis 1998, puis les évolutions de l'architecture du dialogue interne visent à accompagner les personnels victimes d'évènements traumatisants, à prévenir les actes d'auto-agression et en suivre les auteurs. Mais, comme dans toutes les organisations, des mesures de prévention primaire doivent compléter ces actions. Fort des leviers constitués par l'esprit de corps et les valeurs collectives, le commandement doit en être un acteur primordial, aux côtés des gestionnaires des ressources humaines, en dépit des paradoxes que cela peut soulever (Durand-Moreau et Lasfargues, 2022). De quels outils dispose-t-il à cette fin ? Dans quelle mesure les dispositifs mis en place bénéficient-ils des démarches d'amélioration continue et de retours d'expériences développées par ailleurs au sein de l'institution ? L'intégration des technologies de l'information et des télécommunications dans le champ de la médecine peut-elle contribuer au développement d'actions de prévention (Martin, 2014) ?

4° *Management et commandement : deux réalités distinctes ?*

La question du commandement, de la nature de cet exercice (talent inné ou apprentissage par l'expérience) et des conditions de son succès préoccupe les organisations militaires de longue date et continue de faire débat en leur sein (Guyomard, 2021). La Gendarmerie nationale n'échappe pas à ces réflexions, recensant les nécessaires qualités du « chef » contemporain, qui se doit d'être « bienveillant, agile et éclairé » (Bernard, 2020). Dans le même temps et comme l'ensemble des services publics (soin, éducation, etc.), l'institution est traversée par un mouvement de fond qui, outre des approches comptables rénovées, conduit à valoriser le regard gestionnaire, associé (à tort ou à raison) à l'efficacité des entreprises privées. Une vision qui n'est pas exempte de débat (Matyjasik et Guenoun, 2019) mais bel et bien présente désormais, y compris dans les centres de formation des officiers, et qui tend à mettre en avant l'aptitude à manager les équipes, notamment en lien avec la gestion de projets ou la conduite du changement. La multiplication des parcours de carrières non linéaires accentue ce phénomène, en conduisant la gendarmerie à accueillir en son sein des effectifs ayant eu une expérience antérieure dans des entreprises privées ou bien diplômés en gestion (et, donc, formés au management plutôt qu'habitué au commandement).

Ces évolutions obligent à une réflexion quant à la nature et l'articulation de ces deux activités – commander/manager – mais aussi sur l'actualisation de leurs dimensions constitutives (leadership, statut, ancienneté, etc.). Cette problématique se révèle d'autant plus importante que, désormais, les recrues qui viennent renforcer les effectifs appartiennent à une génération dont le rapport à l'autorité (*i.e.* à l'obéissance) renvoie à des attentes distinctes de celles de ses prédécesseurs, avec des revendications fortes concernant la responsabilisation ou le dialogue. Il en résulte un certain nombre de questions, qui devraient alimenter les travaux de recherche. Comment encadrer des individus et des équipes aujourd'hui dans une organisation militaire aux rôles multiples et aux effectifs variés ? L'efficacité managériale peut-elle prévaloir sur la légitimité statutaire et, sinon, comment la valoriser ? Comment, dans la chaîne hiérarchique, conjuguer les valeurs institutionnelles et l'esprit de corps d'une force armée et la diversité des profils (âge, genre, formation), des corps (civils et militaires) et des métiers, en particulier dans le soutien ? Comment, enfin, intégrer les remises en cause du management traditionnel (Dupuy, 2015), de plus en plus nombreuses et qui reposent, entre autres, sur la confiance (Chêne et Le Goff, 2015) ou sur l'absence de hiérarchie (Getz, 2017), à l'opposé des visions historiques adossées à un contrôle fort ou au couple coercition/incitation ? Ce management rénové a-t-il sa place dans une institution qui doit agir avec célérité et sous contraintes, pour des enjeux de sécurité publique (Dieu, 2020) ?

De manière transversale à ces quatre axes, cette journée propose de réinscrire dans le temps long le regard porté sur l'institution qu'est la Gendarmerie nationale. Un des enjeux sera de prendre en compte la singularité des « trajectoires de réforme » (Bezès et Palier, 2018) permettant de rendre compte des successions de réformes qui affectent les systèmes institutionnels plutôt que de se focaliser sur des moments réformateurs ponctuels, construits sur le registre de l'exceptionnalisme au risque de négliger le poids des institutions, d'exagérer la « nouveauté » de certaines décisions, de considérer que la force des idées dépasse et emporte acteurs et institutions.

Les contributions sur l'un ou l'autre de ces 4 thèmes sont attendues selon les modalités décrites ci-après, pour une journée riche en débats, en retours d'expérience et en échanges académiques.

Références

- Balazard H., Purenne A. (2021), « PoliCité, un projet participatif pour améliorer les relations entre Police et populations », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, vol. 74, n° 2, p. 42-43.
- Benyettou M. (2011), *La souffrance au travail dans la gendarmerie (dont actes auto-agressifs) : quelle politique de prévention ?*, Mémoire de recherche appliquée, Master Management des organisations, IAE Gustave Eiffel – EOGN.
- Berlan A., Carbou G., Teulières L. (dir.) (2022), *Greenwashing : manuel pour dépolluer le débat public*, Paris, Le Seuil.
- Bernard S. (2020), « L'art du commandement », *Gendinfo*, 3 février.
- Bezès P. (2009), « Chapitre 1. Pour une sociologie des politiques de réforme de l'administration », in Bezès P. (dir.), *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 13-59.
- Bezès P., Palier B. (2018), « Le concept de trajectoire de réformes. Comment retracer le processus de transformation des institutions », *Revue française de science politique*, vol. 68, p. 1083-1112.
- Bitouzet L. (2021), « Rencontre avec le commandant du service de communication de la Gendarmerie nationale », *Défense-zone.com*, 5 août, <https://defense-zone.com/blogs/news/podcast-commandant-service-communication-gendarmerie-nationale> (consulté le 31 octobre 2022).
- Bodier M., Wolff L. (2018), *Les facteurs psychosociaux de risque au travail*, Toulouse, Éditions Octarès.
- Chêne A.-C., Le Goff J. (2017), « Les entreprises peuvent-elles faire confiance à la confiance ? Une exploration du lien contrôle-confiance comme principe organisationnel », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, Vol. XXIII, p. 185-204.
- Dieu F. (1999), *Politiques publiques de sécurité*, Paris, L'Harmattan.
- Dieu F. (2020), *Où va la gendarmerie ?*, Paris, L'Harmattan.
- Dupuy F. (2015), *La faillite de la pensée managériale. Lost in management 2*, Paris, Le Seuil.
- Durand-Moreau Q., Lasfargues G. (2022), *Entre management et santé au travail, un dialogue impossible ?*, Paris, Érès.
- Freyermuth A. (2011), « L'action municipale : un produit de la compétition électorale l'exemple des traitements locaux de la délinquance », *Droit et gestion des collectivités territoriales*, tome 31, *L'enjeu de la dépense locale*, p. 715-726.
- Getz I. (2017), *L'Entreprise libérée : Comment devenir un leader libérateur et se désintoxiquer des vieux modèles*, Paris, Fayard.
- Guyomard N. (2021), « Avons-nous encore besoin de chefs pour commander ? », *Revue Défense Nationale*, vol. 837, n° 2, p. 17-23.
- Haberbusch B. (2022), *Sentinelles de la Nature ? Approche historique des « gendarmes verts »*, *Note du Centre de recherche de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale*, novembre.
- Jakubowski S. (2021), *Les transformations institutionnelles de l'action publique. Armées, enseignement supérieur et enseignement scolaire*, Paris, L'Harmattan.
- Lascombes P. (2018), *Action publique et environnement*, Paris, Presses universitaires de France.

- Le Goff T. (2008), *Les maires : nouveaux patrons de la sécurité ? Étude sur la réactivation d'un rôle politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Malochet V., Ocqueteau F. (2020), « Gouverner la sécurité publique. Le modèle français face à la pluralisation du policing », *Gouvernement et action publique*, vol. 19, n° 1, p. 9-31.
- Martin G. (2014), *La médecine de prévention en gendarmerie, un dispositif perfectible ?*, Mémoire de recherche appliquée, Master Management des organisations, IAE Gustave Eiffel – EOGN.
- Matyjasik N., Guenoun M. (dir.) (2019), *En finir avec le New Public Management*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique.
- Monier H., Henrion É., André D. (2020), « Les émotions en actions : la mise en vigilance des policiers de primo intervention », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, vol. XXVI, p. 107-126.
- Mucchielli L., Salle G. (2019), « La criminalité environnementale : état des lieux et perspectives », *Déviance et Société*, vol. 43, p. 469-479.
- Ostrom E. (1990). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Louvain-la-Neuve, Éditions De Boeck (trad. fr. 2010).
- Thaler R., Sunstein C. (2008), *Nudge, La méthode douce pour inspirer la bonne décision*, Paris, Vuibert (trad. fr. 2010).

Comité scientifique

- Justine ARNOUD (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Véronique ATTIAS-DELATTRE (sciences de gestion), IRG / Université Gustave Eiffel.
- David AUTISSIER (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Rémi BOURGUIGNON (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Fabien CARRIÉ (science politique), LIPHA / Université Paris-Est Créteil.
- Yves DE CURRAIZE (sciences économiques), LIPHA / Université Paris-Est Créteil.
- Jean-Paul DUMOND (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Claire EDEY GAMASSOU (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Patrick FLEURENTDIDIER (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- François GRIMA (sciences de gestion), LIPHA / Université Paris-Est Créteil.
- Fabrice HAMELIN (science politique), LIPHA / Université Paris-Est Créteil.
- Olivier JOFFRE (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Joan LE GOFF (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Philippe LÉPINARD (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Jean-Claude PACITTO (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Yves PALAU (science politique), LIPHA / Université Paris-Est Créteil.
- Raphaëlle PARIZET (science politique), LIPHA / Université Paris-Est Créteil.
- Hélène PETON (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Patricia POL (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Mathias SZPIRGLAS (sciences de gestion), IRG / Université Gustave Eiffel.
- Sylvie THORON (sciences économiques), LIPHA / Université Paris-Est Créteil.
- Christophe TORSET (sciences de gestion), IRG / Université Paris-Est Créteil.

Comité d'organisation

- Claire EDEY GAMASSOU, IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Patrick FLEURENTDIDIER, IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Cdt Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Gendarmerie nationale) & IRHIS / Université de Lille.
- Joan LE GOFF, IRG / Université Paris-Est Créteil.
- Yves PALAU, LIPHA / Université Paris-Est Créteil.

Modalités pratiques

Site web du colloque : <https://colloque-eogn.sciencesconf.org>

Lieu du colloque : École des officiers de la gendarmerie nationale, avenue du 13^{ème} Dragons, Melun (77).
Le colloque aura le privilège d'être accueilli dans les murs du Musée de la gendarmerie nationale (<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee/>).

Calendrier de soumission

- Date limite d'envoi des projets de communication : **15 avril 2023.**

Les projets de communications sont à déposer sur :
<https://colloque-eogn.sciencesconf.org>
Fichier anonymisé (purge des métadonnées) au format word
respectant les consignes éditoriales (cf. *infra*)

- Avis du comité scientifique (après double évaluation anonyme) : 15 juin 2023.
- Réception des textes définitifs : 15 septembre 2023.
- Colloque : **20 octobre 2023.**

Le colloque donnera lieu à une publication sous forme d'ouvrage collectif.

Normes éditoriales

D'une longueur maximale de **5 pages** (hors page de garde et bibliographie), les propositions de communication seront rédigées avec la police Times New Roman, corps 12, interlignage 1,5, texte justifié et document paginé avec des marges de 2 cm de part et d'autre. Elles comporteront une page de garde, avec le titre, un résumé du projet de contribution (300 mots) et 5 à 10 mots-clefs.

En cas d'acceptation par le comité scientifique, le texte final de la communication sera d'une longueur maximale de 20 pages (hors bibliographie) et devra être transmis avant le 15 septembre 2023.

Les propositions seront rédigées dans le respect des normes syntaxiques et typographiques en vigueur, telles qu'exprimées dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale* (Paris, Imprimerie nationale, 1990) qui fait référence sur ce point. L'attention des auteurs est attirée sur le fait qu'en français, l'accent a valeur orthographique, y compris sur les capitales d'imprimerie (par exemple : « **MODELÉ** » vs « **MODÈLE** »), à l'instar de tous les autres signes diacritiques : cédille, tilde, etc.

Les titres et les sous-titres seront hiérarchisés dans le respect du système numérique international, c'est-à-dire selon un découpage de type : 1 ; 1.1. ; 1.2. ; etc.

La notation des sources (pour les schémas, citations et données) doit être précise et exhaustive : les tableaux, schémas et illustrations comporteront tous un titre et une référence ; les citations seront introduites et fermées par des guillemets français (« ... »), attribuées à leur auteur réel, avec référence complète en fin de texte.

Les références bibliographiques, classées par ordre alphabétique d'auteur (et chronologiquement pour un même auteur), s'organiseront selon la méthode dite « scientifique ». Le nom de l'auteur sera suivi de l'initiale de son prénom et, entre parenthèses, de la date de publication, puis de : *Titre du livre*, ville d'édition, éditeur ; ou : « *Titre de l'article* », *Titre du périodique*, volume, numéro, pages.

Exemples :

Perec G. (1991), *Cantatrix sopranica L. et autres écrits scientifiques*, Paris, Le Seuil.

Else K., Vire A. (1974), « 45 years tomato throwing on amateur singers », *New Records Association Journal*, vol. 2, n° 27, p. 37-38.

Les titres de volumes (livre, thèse, revue, journal, etc.) nécessitent toujours l'italique. La date mentionnée est la date de parution originale. La répétition des lettres pour marquer la pluralité est à proscrire (on écrira donc « p. » et non « pp. » à l'américaine). Les références électroniques suivent les mêmes règles que celles des articles, avec mention impérative de la date de consultation du site.

Dans le texte, seront mentionnés le nom de l'auteur et la date de publication, entre parenthèses :

Exemples :

...les références citées proviennent d'un pastiche célèbre (Perec, 1997).

...plus on jette de tomates sur les sopranos et plus elles crient (Unsofort et Tchetera, 1973).

En cas d'auteurs multiples (plus de deux), seul le premier sera cité, suivi de la mention « *et al.* » (en italiques comme tous les termes étrangers, il s'agit de l'abréviation de la mention latine « *et alii* »).

Exemple :

...il faut toujours citer ses sources (Gutenberg *et al.*, 2011).
